



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/04/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DR-00454

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation, en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, pour la régularisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation en eau potable - Captages de l'Ételé, site des Menuires, commune de Les Belleville

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Les Belleville

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PLAISANCE André, Maire de la commune de Les Belleville

RCS / SIRET

2000005531700016

Forme juridique

Collectivité publique (commune)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))                         |
|---|--|
| 17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE) | Captages de l'Ételé : prélèvement du 01/01 au 31/12 de chaque année, à hauteur des besoins, dans la limite des débits disponibles, au minimum 6,1 L/s et environ 330 000 m <sup>3</sup> /an. |
| b) [...] captage des eaux souterraines [...] lorsque 200 000 m <sup>3</sup> /an < ou = volume annuel prélevé < 10 millions m <sup>3</sup> /an | Rubrique nomenclature Eau : 1.1.2.0<br>- supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> /an : AUTORISATION   |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation administrative d'un point de prélèvement, les captages de l'Ételé, existant depuis les années 1970, destiné à alimenter en eau potable le site touristique des Menuires. Ils font partie de la trentaine de ressources qui dessert la commune de Les Belleville.

Le point de prélèvement est constitué de deux chambres enterrées existantes dites "Ételé nord et Ételé sud" ou "l'Ételé", implantées à quelques mètres l'une de l'autre.

Par rapport à la situation existante, les ouvrages ne seront pas modifiés et les modalités de prélèvement ne subiront pas de modification. La dérivation des eaux de l'urgence continuera de s'effectuer gravitairement jusqu'à l'unité de reminéralisation des eaux du Stade sur le site de Reberly. Les excédents d'eau non dérivés sont rejetés dans le milieu naturel directement à l'aval des chambres de captages. Les conditions locales du milieu naturel ne seront pas modifiées par rapport à la situation actuelle.

#### 4.2 Objectifs du projet

Régularisation administrative d'un point de prélèvement, les captages de l'Ételé, existant depuis les années 1970, destiné à alimenter en eau potable le site touristique des Ménuires (commune de Les Belleville).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet - pas de travaux ou de modification par rapport à la situation actuelle.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dérivation des eaux du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, à hauteur des besoins en eau potable, dans la limite des débits disponibles soit au minimum 6,1L/s (débit d'étiage des sources) et 330 000 m<sup>3</sup>/an. Les modalités de prélèvement ne sont pas modifiées par rapport à la situation existante. Ce volume annuel a été défini en prenant des besoins en eau actuels et futurs.

Le prélèvement de l'émergence s'effectue gravitairement, aucun dispositif de pompage n'existe ou ne sera installé. Les eaux collectées sont dirigées vers l'unité de reminéralisation du Stade au moyen de conduites d'adduction enterrées existantes.

Les excédents d'eau non dérivée sont et continueront d'être rejetés directement à l'aval des chambres de captage dans le milieu naturel. Aucun système de traitement des eaux n'est en place au niveau des captages, les eaux rejetées conservent la qualité des eaux brutes de l'émergence.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

D'après la rubrique 1.1.2.0 de la Nomenclature Eau, les captages de l'Etelé sont soumis à AUTORISATION car les volumes annuels prélevés sont supérieurs à 200 000 m<sup>3</sup>/an, soit 330 000 m<sup>3</sup>/an.

> AUTORISATION au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques       | Valeur(s)                  |
|----------------------------------|----------------------------|
| Période d'utilisation annuelle : | 365 jours/365              |
| Débit minimum d'exploitation :   | 6,1 L/s                    |
| Volume annuel prélevé :          | 330 000 m <sup>3</sup> /an |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit cadastral "L'Etelé"  
Section : P  
Numéro : 697  
Commune : Les Belleville

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06°55'07"30 Lat. 45°31'61"43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Ouvrages ponctuels (deux chambres de captage enterrées) localisés sur le territoire de Les Belleville

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| En zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Vallée des Belleville, versant Ouest du Mont de la Chambre, domaine skiable des Ménuires. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien Inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Les Belleville en cours d'instruction (dépôt de dossier pour instruction le 09/09/2016 ; avis de complétude le 12/09/2017).<br>Les captages de l'Ételé seront prochainement protégés par un périmètre de protection immédiate et un périmètre de protection rapprochée. |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les limites des sites Natura2000 les plus proches sont définies à plusieurs kilomètres des captages de l'Ételé dans des bassins versants géographiques différents.<br>Ces sites les plus proches sont :<br>Site "Vanoise" FR8210032<br>Site "Perron des Encombres" FR8201782  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Prélèvement gravitaire d'une émergence provenant d'un système aquifère souterrain, à hauteur de 330 000 m <sup>3</sup> /an et au minimum 6,1 L/s.<br><br>Impact du prélèvement réduit : Régularisation administrative d'ouvrages en place depuis la création du site touristique des Ménuires dans les années 1970. Modalités de dérivation futures inchangées par rapport à la situation existante. Absence de milieu naturel sensible ou remarquable à proximité. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les prélèvements s'effectueront en fonction des besoins en eau potable dans la limite des débits disponibles. Les excédents d'eau non dérivée seront rejetés directement à l'aval des chambres de captage dans le milieu naturel, au plus près des points d'émergence. Les écoulements rejoindront le ruisseau exutoire du lac de l'Etelé situé plus en amont.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Régularisation administrative d'un point de prélèvement existant, sans modification de l'installation et des modalités d'utilisation par rapport à la situation existante.<br><br>Aucun milieu naturel ou espèce sensible ou protégé recensé, en l'état actuel des connaissances, à proximité des ouvrages.   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les captages de l'Etelé sont implantés dans des bassins versants géographiques différents des sites Natura2000 les plus proches et à plusieurs kilomètres de leurs limites.   |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Accès ponctuel au site lors de la visite mensuelle de l'ouvrage dans le cadre de son exploitation.<br>Accès par une piste tout-terrain utilisée principalement dans le cadre l'exploitation du domaine skiable en période estivale, par le domaine skiable en période hivernale (à ski ou en moto-neige). |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Les deux chambres sont des ouvrages enterrés fermés par un capot foug hermétique et implantés dans un site éloigné d'un secteur urbanisé. De plus, aucun équipement générateur de bruit n'est installé dans les regards de captages (pas de pompe).   |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les excédents d'eau non dérivée sont rejetés directement à l'aval des deux chambres de captage dans le milieu naturel, au plus près de l'émergence des sources. La qualité des eaux rejetées est identique à celle des eaux brutes de la source. |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|  |  |                          |                                     |  |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La régularisation administrative des captages de l'Etelé s'intégrera dans un dossier global de demande d'autorisation de dérivation des eaux pour l'ensemble des points d'eau potable de Les Belleville (hors territoire de Villarlurin). Elle concernera une trentaine de captages et prises d'eau. Cette démarche inclura la mise en conformité des ouvrages installés dans le lit de cours d'eau avec la restitution de débit minimum réglementaire à l'aval des barrages. Les volumes prélevés au niveau des autres captages d'eau potable existants (eau souterraine) sont inférieurs à 200 000 m<sup>3</sup>/an.

Ainsi, la régularisation administrative des captages de l'Etelé s'inscrit dans une démarche globale de mise en conformité réglementaire associée à un objectif général de réduction des impacts des prélèvements sur le milieu naturel.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input type="checkbox"/>            |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Annexe 7 : Schéma altimétrique des réseaux d'eau potable des stations des Ménuires et de Val Thorens (commune de Les Belleville) utile à la compréhension du système auquel sont rattachés les captages de l'Etelé (paragraphe 4.1 et 6.2) |
| Annexe 8 : Fiche descriptives des captages de l'Etelé (paragraphe 4.1)   |

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LES BELLEVILLE le, 5. avril 2017

Signature

Le Maire  
André Plaisance



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessous.